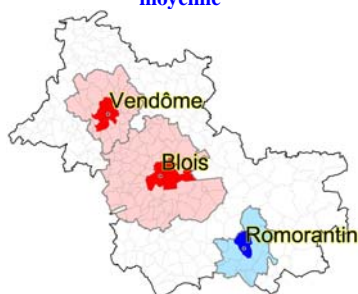


Mars 2014

2 grandes aires urbaines et une
moyenne



Des axes de communication
importants



3 zones selon le découpage EPCI



Une étude conjointe DDT
et Observatoire Écono-
mique des Territoires sur
la caractérisation des pôles
relais du Loir-et-Cher sera
conduite courant 2014.

Hierarchie et dynamique des pôles relais de Loir-et-Cher

Pour répondre aux priorités nationales fixées pour 2014 aux DDI dans les domaines logement et urbanisme durables, la DDT a lancé une étude sur l'habitat avec un volet sur l'identification de pôles préférentiels qui s'appuie sur une analyse multicritère : poids et évolution démographique (un seuil de 1000 habitants est défini), poids et dynamique de l'emploi (seuil de 400 emplois) et la présence des équipements, commerces et services. On ne retient que les communes a minima pôles de proximité et l'ensemble des pôles intermédiaires.

Les 3 pôles supérieurs (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay) ne sont pas intégrés dans la hiérarchisation.

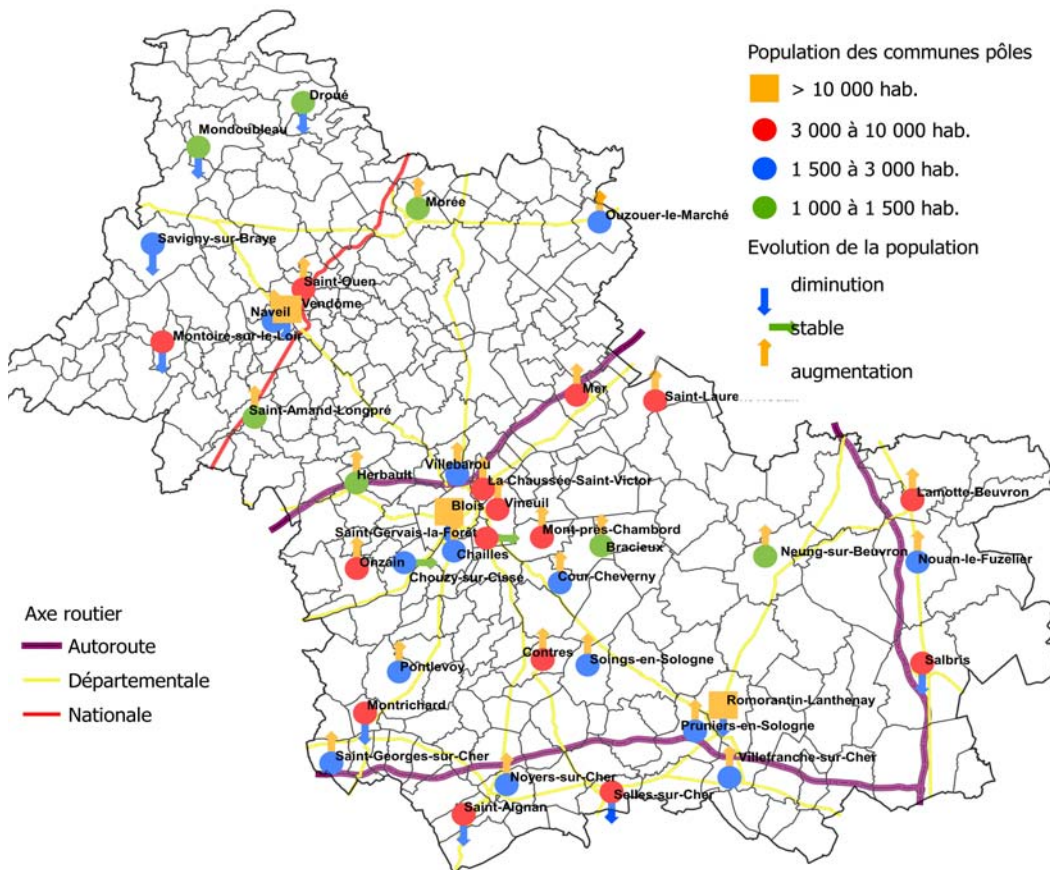
Dynamique démographique au sud

On ne retient ici que les communes pôles intermédiaires et quelques communes pôles de proximité qui passent le seuil des 1000 habitants. Avec cette méthode, il s'avère que ce sont principalement les chefs-lieux des cantons qui ressortent ainsi que les communes périurbaines de Blois.

L'organisation territoriale du Loir-et-Cher repose sur les trois communes chef-lieux d'arrondissement et sur les pôles relais. Parmi ces derniers, 8 communes regroupent une population d'au moins 3 000 habitants et 1 500 emplois.

Les villes pôles relais situées au sud (6 sur 8) permettent un maillage plus fort du territoire. Plus peuplées, elles ont une

Un maillage plus fort des communes pôles au sud de la Loire



DDT de Loir-et-Cher

croissance démographique plus élevée grâce à un solde migratoire positif.

Lamotte-Beuvron et Contres montrent une dynamique de population alors que les autres pôles accusent une diminution sensible de celle-ci notamment les communes de Saint-Aignan sur Cher et Montrichard.

Au nord de la Loire, seule la commune de Mer voit sa population augmenter à un rythme proche de la moyenne départementale.

Des villes chefs-lieux de plus petites tailles telles Saint-Amand-Longpré, Morée, Herbault et Selommes affichent une forte croissance de population.

Dynamique d'emploi au nord et l'axe A85

Deux axes importants irriguent et concentrent une part importante de l'emploi départemental : la vallée de la Loire et l'axe A85 « Lamotte-Beuvron-Salbris ».

Les secteurs d'activité ont évolué : croissance dans les services et diminution dans le secteur industriel. Ces mutations entraînent des modifications profondes sur le territoire générant un fort taux de migrations résidentielles et une augmentation des déplacements.

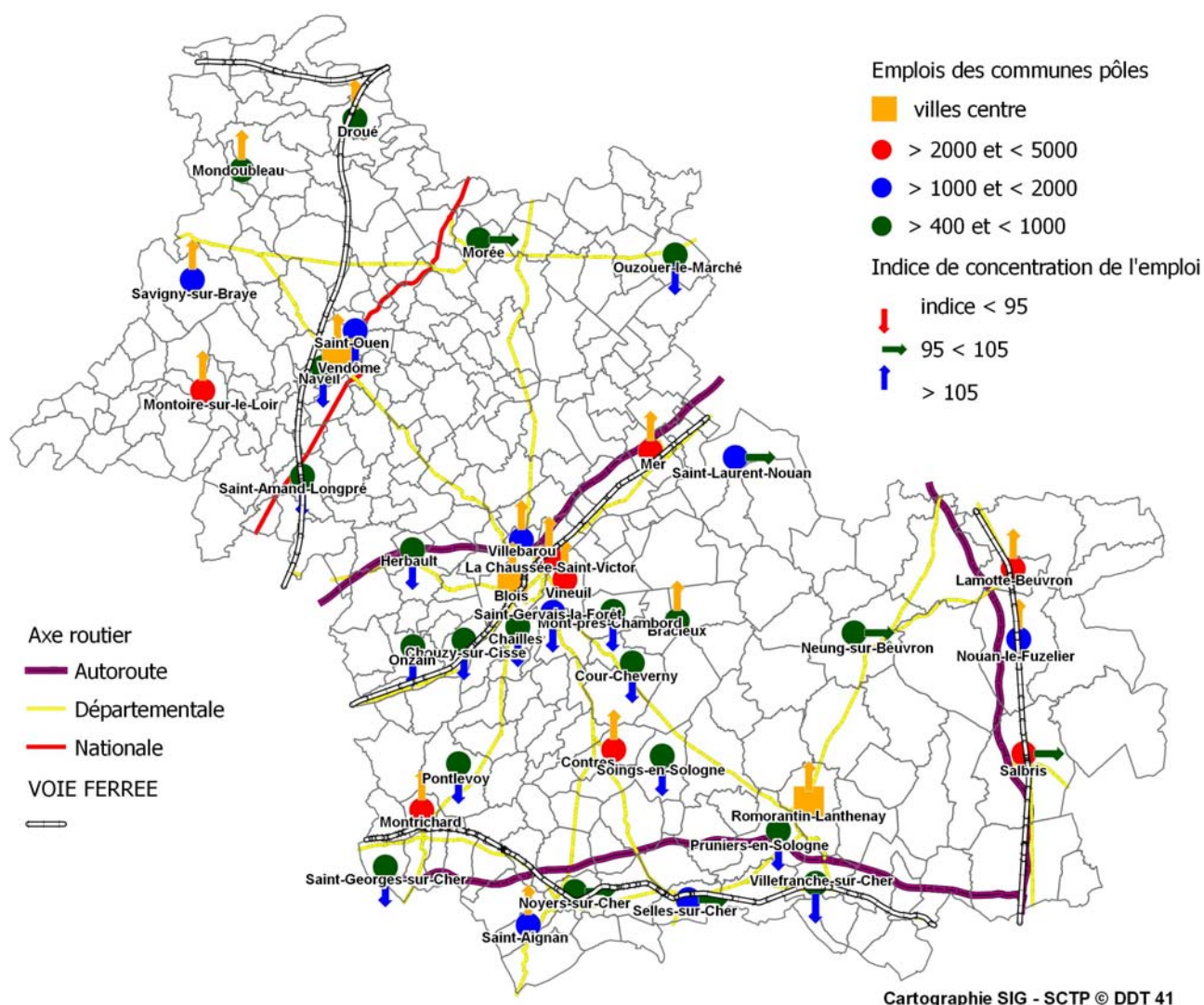
Certains pôles confirment leur dynamisme en matière d'emploi :

au sud : Contres, Neung-sur-Beuvron, Lamotte-sur-Beuvron, Montrichard

au nord : Mer, Savigny-sur-Bray et Montoire-sur-le-Loir malgré une population vieillissante et en diminution.

A l'inverse, quelques pôles connaissent une situation moins favorable du point de vue de l'emploi tels Salbris, Saint-Aignan ou Ouzouer-le-Marché dans une dynamique démographique positive mais vieillissante.

L'emploi et son évolution dans les communes pôles



Un pôle relais est une commune qui compte un pôle de services et d'équipements à minima de proximité ainsi qu'au moins 1 000 habitants et 500 emplois.

DDT de Loir-et-Cher

Un maillage satisfaisant en pôle de services et d'équipements à l'exception des secteurs Nord et Nord-est

Le Loir-et-Cher dispose d'un niveau d'équipement satisfaisant d'après l'INSEE (source BPE 2012) avec trois pôles supérieurs que constituent les trois agglomérations du département permettant ainsi un accès aux équipements de santé, de services et de commerce de cette gamme dans un délai de transport inférieur à une heure (aller-retour) pour l'ensemble de la population.

Les pôles de la gamme intermédiaire permettent un accès rapide (30 mn aller-retour) pour l'ensemble de la population aux services de cette gamme.

En 2012, la vie quotidienne des loir-et-chériens et leur accès aux commerces et services s'organisent au sein de 14 bassins de vie. 12 bassins de vie extérieurs empiètent sur le département du Loir-et-Cher. Le long de l'axe ligérien, la présence de nombreux pôles de services limite l'aire d'influence et donc la taille des bassins de vie.

A l'inverse, le bassin de vie de Vendôme est très vaste avec des temps d'accès plus élevés que les

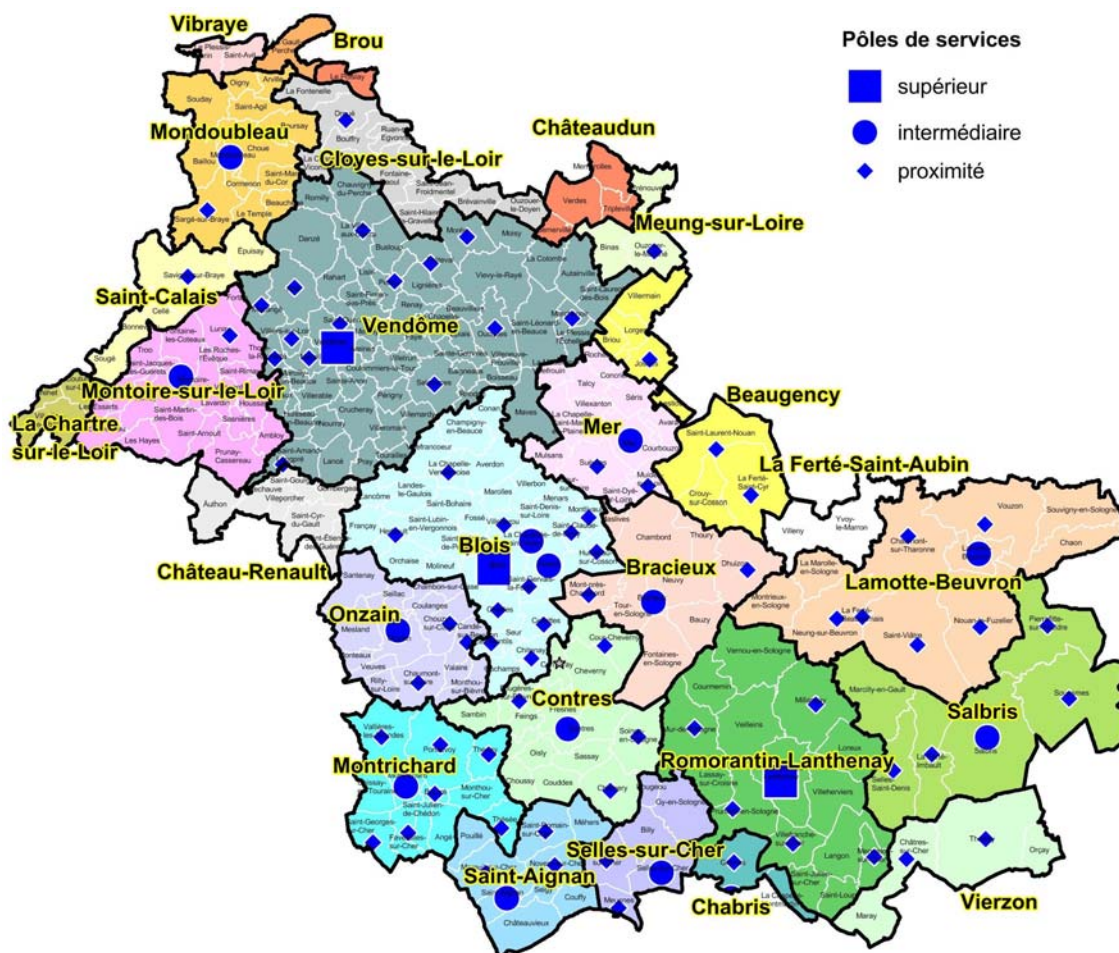
autres bassins de vie de grands pôles de la région. Il dispose de moins d'équipements de la gamme supérieure (30 sur 35 recensés) et présente une forte part de population dispersée, éloignée de ces équipements.

Si le maillage en pôles intermédiaires et de proximité est dense sur l'axe ligérien, relativement dense et bien réparti sur la partie Sud du département, il est absent sur les secteurs Nord et Nord-Est.

Le bassin de vie (définition INSEE), conçu pour qualifier l'espace rural est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants classés en 6 grands domaines (services aux particuliers / commerce / enseignement / santé / sports, loisirs et culture / transports)

Chaque bassin de vie s'organise autour d'un pôle de services intermédiaire ou supérieur. Une commune est pôle de service d'une gamme (proximité, intermédiaire ou supérieur) si elle dispose d'au moins la moitié des équipements de cette gamme.

Le quotidien des loir-et-chériens s'organise autour de 14 bassins de vie



Un pôle relais est une commune qui compte un pôle de services et d'équipements à minima de proximité ainsi qu'au moins 1 000 habitants et 500 emplois.

Présentation d'une méthode pour classer les « pôles relais » structurants (à l'exception des 3 agglos)

Des pôles préférentiels sont proposés par grande zone du département découpé en 3 (les zones sont calées sur le découpage en EPCI) : la partie Nord du département, la diagonale de l'axe ligérien, la partie Sud. En dehors de quelques communes autour de Blois telles que Vineuil, la Chaussée-Saint-Victor et dans une moindre mesure Villebarou, trois pôles forts se distinguent dans le Loir-et-Cher : Contres, Lamotte-Beuvron et Mer. Ces trois communes affichent le plus fort dynamisme, elles regroupent à la fois une taille de population significative (supérieure à 3 000 habitants), une croissance de celle-ci, un fort taux et une dynamique d'emplois et un fort taux d'équipements. Les communes pôles de Contres et de Mer se situent dans des bassins de vie plutôt forts alors que l'environnement du pôle de Lamotte-Beuvron est moins favorable.

Quelques communes pôles méritent l'attention : Bracieux qui prend appui sur la commune de Montprès-Chambord et Cour-Cheverny, Montrichard, Saint-Aignan et des communes non chef-lieux de canton telles Nouan-le-Fuzellier et Saint-Laurent-Nouan.

Au nord Montoire-sur-Loir et Savigny-sur-Bray sont des pôles relais assez dynamiques.

Méthodologie du classement de la dynamique des communes « pôles relais »

Les communes ont été classées en fonction de la taille de la population, de son évolution, de l'emploi, de l'indice de concentration de l'emploi, des équipements selon la nomenclature INSEE des bassins de vie avec le type de gamme d'équipements (supérieur, intermédiaire, de proximité). Pour la population trois classes ont été créées : 3 000 habitants et plus, 1 500 à 3 000 habitants et 1 000 à moins de 1 500 habitants. Pour l'emploi, les seuils sont 2 000 et plus, 1 000 < 2 000, et 400 < 1 000. (L'évolution de l'emploi sur les communes n'est pas forcément significative compte tenu du changement de définition de l'INSEE, l'indice de concentration a été privilégié. Il correspond au nombre d'emplois dans la commune par rapport au nombre d'actifs y résidant.)

Pour calculer une hiérarchie des « pôles relais », une note a été attribuée à chaque classe (1 à 3) de même que pour l'évolution de la population et de l'emploi entre 1999 et 2010 une note est attribuée 3 (dynamique), 2 (stable), 1 (diminution). Pour mesurer la dynamique on affecte un coefficient de 2 pour les indicateurs d'évolution et 1 pour la taille (population, emploi, équipements). Ainsi, on obtient un classement de 7 à 20, qui sera matérialisé sous la forme de 4 classes : fort (note de 18 à 21), assez fort (note de 16 et 17), moyen (note de 13 à 15) et faible (note de 12 et moins).

